

l'Opinion

Philippe Laurent (AMF) sur les rythmes scolaires: «Je crains que Jean-Michel Blanquer ne soit tombé dans le piège budgétaire»

Le 22 juin 2017 – Irène Inchauspé



Philippe Laurent est maire de Sceaux, et secrétaire général de l'Association des maires de France.

Pourquoi n'êtes-vous pas favorable à l'assouplissement des rythmes scolaires proposé par Jean-Michel Blanquer ?

Je n'ai rien contre le principe, bien au contraire ! Ce que je critique d'abord, c'est la méthode employée. Lorsque la réforme des rythmes scolaires a été mise en place en 2013 par Vincent Peillon, cela a été très compliqué. Cette réforme comprenait en fait deux éléments, ce qui n'a pas été évident tout de suite. Le premier consistait à passer à neuf demi-journées de classe par semaine, c'est-à-dire à travailler le mercredi matin. Le second était la création d'activités périscolaires. Les deux ne sont d'ailleurs pas forcément liés. Pour le périscolaire, nous avons mis en place une contractualisation avec l'Education nationale. Elle a connu des débuts difficiles, mais s'est finalement bien organisée, sous la forme de projets éducatifs territoriaux (PEDT). Ceci est tellement entré dans les faits qu'un décret a été publié en mars pour prolonger les délais d'évaluation des dispositifs mis en place. Ils ont été reportés d'un an et l'évaluation doit être faite au plus tard durant l'année scolaire 2017/2018. Je ne comprends pas pourquoi

Jean-Michel Blanquer n'a pas attendu les résultats de cette évaluation, il aurait pu alors étudier la possibilité d'un assouplissement du dispositif dans un cadre global.

Mais est-ce si dommageable dans la mesure où les communes pourront faire ce qu'elles veulent ?

A Sceaux, nous conserverons en effet le système qui est en cours d'évaluation. Dire que chacun peut faire ce qu'il veut, cela paraît simple, mais en fait, en ouvrant cette boîte de Pandore, il y a des pressions très fortes. Car beaucoup d'enseignants sont pour la semaine de quatre jours et certains parents aussi. On recrée du désordre, alors que nous avons dans la plupart des communes réussi à nous mettre autour de la table et à mettre en place des dispositifs qui marchent, même s'ils sont différents d'une commune à l'autre. De toute façon, il est impossible de changer les choses d'ici septembre, car cela demande une vaste réorganisation. Je crains donc que cette décision crée un mauvais climat alors que si on avait attendu un an pour revoir le dispositif, cela aurait été plus apaisé.

Pourquoi Jean-Michel Blanquer aurait-il opté pour la « précipitation » ?

Je soupçonne que ce comportement a été dicté par les exigences budgétaires de Bercy. La position de l'administration sur la pérennisation du fonds de soutien aux communes, arraché de haute lutte en 2013-2014, n'est pas du tout claire. Ce fonds a été mis en place pour leur permettre de financer la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Lors de la réunion de mercredi du Conseil des normes, il a été dit que cette question « faisait l'objet d'un arbitrage interministériel ». La négociation avec Bercy est donc engagée, et je ne suis pas du tout optimiste sur son issue ! L'idée étant que puisque les maires peuvent faire ce qu'ils veulent, ce n'est pas la peine de les aider. Je crains que Jean-Michel Blanquer, qui connaît très bien le milieu éducatif, qui est pragmatique et en faveur des évaluations, ne soit en réalité tombé dans le piège budgétaire. Il a décidé tout seul de cet assouplissement, sans concertation avec les maires. C'est bien dommage.